



ASSOCIATION
ARTS MARTIAUX FORME ET LOISIRS
Siège Social : 30 rue des Houhements - 93160 Noisy le Grand
Tél. +33 (0) 6 11 76 76 71 / +33(0) 6 46 51 35 31 / +33 (0) 1 43 05 31 13

Photo

FICHE D'INSCRIPTION SAISON 2025-2026 ENFANTS (6-12 ans)

Nom Prénom

Né(e) le à

Adresse :

Ville Code postal

Téléphone : Email :

Pièces à fournir : 1 certificat médical de (non-contre-indication) est obligatoire.
2 photos d'identités avec votre nom au dos

COTISATION ANNUELLE POUR LA SAISON 2025-2026 ENFANTS (6-12 ans)

Règlement comptant en espèces ou par chèque le jour de l'inscription. Facilité de paiement : 3 chèques maximum à remettre le jour de l'inscription à l'ordre de « ARTS MARTIAUX FORME ET LOISIRS » :
cotisation annuelle + assurance : **230 € (licence compris 39 €)**

Hors équipement, et Passport sportif

« Les informations recueillies sont nécessaire pour votre adhésion. Elles font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées au secrétariat de l'Association.

☐ 1 fois ☐ Chèque ☐ espèces

☐ 3 fois par Chèques

1^{er}
Le 01 Octobre 2025
110 €

2^{ème}
Le 01 Janvier 2026
60 €

3^{ème}
LE 01 Avril 2026
60 €

MATERIEL OBLIGATOIRE NECESSAIRE A LA PRATIQUE DES DISCIPLINES

Non inclus dans le montant de l'adhésion indiquée ci-dessous,
à régler séparément de l'adhésion (espèce, ou chèque)

Tenue du club, (pantalon + t-shirt) et chaussures de sport propres avec semelles lisses (sans crampons). Gants, mitaines, protèges dents, casque, protège tibia, protège pied, coquille pour les hommes et protège poitrine pour les femmes.

Tenue du club :

Tee-shirt du club : **20 €**

Pantalon kung fu noir : **45 €**



TENUE COMPETITION ÉQUIPEMENTS SANDA COMPETITION (ROUGE ET BLEU)

Tenue de sanda
ROUGE ET BLEU



Passeport
sportif



AUTORISATION PARENTALE POUR LES MINEURS

Je soussigné(e) (Nom et Prénom) Père/Mère/représentant
légal, autorise mon enfant (Nom et Prénom) à pratiquer le
kung fu à l'Association ARTS MARTIAUX FORME ET LOISIRS.

J'autorise mon fils ou ma fille à quitter seul(e) le lieu de pratique de son activité et ce sous ma responsabilité

☐ OUI ☐ NON

Mention obligatoire «Lu et approuvé»

Date :

Signature des parents

PERSONNE A PRÉVENIR EN CAS D'URGENCE

Nom Prénom

Téléphone :

Lien de parenté :

JOURS ET HORAIRES DES ENTRAÎNEMENTS POUR LA SAISON 2025-2026 ENFANTS (6-12 ans)

ENFANTS 6 -12ANS

SAMEDI :

11 H 30

13 H 00

Dojo - Gournay sur marne

AUTORISATION DE DROIT À L'IMAGE

Le club sera amené au cours de la saison à faire des vidéos et à prendre des photographies à l'occasion d'activités sportives. Ces photographies et ces vidéos peuvent être publiées sur le site web du club, sur les réseaux sociaux ou la presse locale (en aucun cas, elles ne seront utilisées à des fins commerciales).

☐ Autorise la publication des photos et vidéos de mon enfant (ou me concernant pour les adultes).

☐ N'autorise pas la publication des photos et des vidéos de mon enfant (ou me concernant pour les adultes).

Date :

Signature (des parents pour les mineurs)

INFORMATIONS

- je reconnais avoir été informé de l'intérêt de souscrire un contrat d'assurance «individuelle accident »
- je reconnais avoir été informé de mon droit d'accès et de rectification des informations ainsi collectées qui feront l'objet d'un traitement informatique. Ce droit d'accès s'exerce auprès du secrétariat du club.

REGLEMENT INTERIEUR

1. L'adhésion à l'AMF&L implique l'approbation des Statuts du Club et son Règlement Intérieur, consultables au Siège. Elle implique des droits et des devoirs.
2. L'adhésion n'est effective qu'après présentation d'un certificat médical, obtenu chez un médecin traitant ou au Centre de Santé, et du règlement de la cotisation annuelle et après accord du Bureau Directeur de l'Association.
3. L'adhésion à l'association ne sera plus remboursable après le 1er Novembre de chaque saison.
4. L'absence d'un animateur entraînant l'annulation des cours sera annoncée par voie d'affiche sur le lieu de l'entraînement, sauf cas de force majeure.
5. Une bonne tenue, le respect des personnes et du matériel sont de règle au sein du Club. Tout membre se faisant remarquer par une mauvaise conduite ou des propos incorrects, lors des entraînements ou des déplacements, pourra être exclu temporairement ou définitivement de la section, après avoir été entendu par la commission de discipline.
6. En cas d'accident, il sera fait appel aux services d'urgence et l'adhérent accidenté sera conduit à l'hôpital.
7. Les adhérents engagés en compétition devront, après un arrêt maladie supérieur à 3 semaines, présenter un certificat médical les autorisant à reprendre le sport.
8. L'adhésion emporte la reconnaissance qu'une information relative à une assurance individuelle supplémentaire a été faite.
9. Utilisation de la salle de remise en forme :
 - Les appareils doivent être utilisés obligatoirement avec une serviette de protection
 - Après utilisation le matériel doit être remis en place

Lu et approuvé le :
(Signature)